
RFCM 7 / Compte-rendu

Table ronde B1 :

Les attentes des opérateurs face aux marchés sur financements communautaires et multilatéraux.

Cette table ronde était animée par Daniel Morel, Président d'ADETEF et président du comité de liaison des opérateurs publics de FCI, et Jean-Claude Andréini, PDG de BURGEAP et président du comité de liaison des opérateurs privés de FCI.

Pierre Vernhes de la Cellule Entreprises (Représentation Permanente de la France auprès de l'UE) a rappelé l'appui offert par la RP aux opérateurs:

- diffuser de l'information « amont » sur les projets retenus par la C.E.
- accompagner les opérateurs tout au long du cycle des projets.

Chantal Du Mazel, DG adjointe d'UBIFRANCE a rappelé le rôle actuel d'UBIFRANCE qui assure le pilotage des fonctions d'appui aux opérateurs assumées par les Missions économiques à l'étranger. Elle a fait part de la constitution récente d'un réseau de « points de contact » nationaux au sein des banques multilatérales de développement.

Jean-Paul Morin, conseiller pour l'expertise privée et le soutien aux entreprises au sein de FCI a rappelé les services également apportés aux opérateurs par FCI qui peut s'appuyer sur et le réseau des ambassades/SCAC mais dans le seul domaine de l'expertise internationale. Il a annoncé la mise en ligne du site Internet rénové de FCI (www.fci.gouv.fr).

Charles Henry Chenut, avocat, est intervenu pour rappeler les règles essentielles à appliquer lors du montage d'un consortium.

Pendant les débats, plusieurs questions ont porté sur les consortiums, notamment sur les effets juridiques du retrait de l'un des partenaires compromettant le dépôt de l'offre : une action en dommages et intérêts est possible si l'on en est au stade des pourparlers ; si le consortium est déjà constitué et que l'accord ne prévoit rien, il ne sera pas possible d'envisager une action de contentieux, d'où l'intérêt de bien rédiger les clauses des protocoles d'accord.

Richard Weber, DGA d'EuropeAid, est intervenu en réponse à plusieurs questions pour confirmer que la tendance de la Commission va à l'accroissement de l'appui budgétaire et qu'avec la déconcentration des crédits vers les délégations la recherche de l'information amont à Bruxelles perd de son importance au profit de l'information recueillie sur le terrain. Avec l'appui budgétaire, l'aide se trouve déliée. Mais, nuance Richard Weber, les projets sont et seront de plus en plus importants et complexes. Les Etats bénéficiaires ne sont donc pas insensibles aux conseils extérieurs, et les opérateurs qui en ont la possibilité peuvent faire et font déjà du démarchage en amont auprès d'eux, comme ils le font actuellement auprès de la Commission à Bruxelles.

Reste que la recherche de l'information amont se déporte sur nos postes à l'étranger et implique un lobbying au niveau local, ce qui n'est pas à la portée des opérateurs de petite ou moyenne taille.

D'où, le travail mené avec FCI, intervient en conclusion J Cl. Andréini, au sein du CLOprivé qu'il anime et qui permet aux « petits » opérateurs de bénéficier de l'appui des « gros », voire de constituer des partenariats, en mutualisant les moyens et en partageant l'information, secteur par secteur.